



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

DELIBERATION N° 020 /CENI /D/2023

portant modification de certaines dates du chronogramme de la tenue des deux tours de l'élection présidentielle de 2023 et proposition des avant-projets de décrets relatifs à l'élection présidentielle

LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE,

- Vu la Constitution ;
Vu l'Avis n°01-HCC/AV du 15 février 2023 de la Haute Cour Constitutionnelle
Vu la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 modifiée par l'ordonnance n°2019-002 du 15 mai 2019 portant Régime Général des Élections et des Référendums ;
Vu la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Électorale Nationale Indépendante » ;
Vu le Décret n°2021-1200 du 30 octobre 2021 portant constatation d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;
Vu le Décret n°2021-1305 du 19 novembre 2021 portant désignation et constatation d'élection des membres de la Formation Permanente de la Commission Électorale Nationale Indépendante au titre du Président de la République et de la Cour Suprême ;
Vu la délibération n°007/CENI/D/2021 du 06 décembre 2021 portant Règlement Intérieur de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;
Vu la délibération n°008/CENI/D/2021 du 06 décembre 2021 relative à l'élection des membres du Bureau Permanent de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;
Vu la délibération n°023/CENI/D/2022 du 07 septembre 2022 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;
Vu la Délibération n°004/CENI/D/2023 du 07 février 2023 portant proposition de calendrier pour la tenue des deux tours de l'élection présidentielle de 2023 ;
Vu le procès-verbal du 01 décembre 2021 de la Cour Suprême sur la prestation de serment des membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;
Vu la lettre n°221-23/CENI/SE/DEAJ du 09 février 2023 portant proposition de dates pour la tenue des prochaines élections présidentielles ;
Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du Bureau Permanent de la Commission Électorale Nationale Indépendante n°26/23/CENI/PV du 23 juin 2023;

En Assemblée générale ;

DELIBERE :

Article premier : Le chronogramme de la tenue des deux tours de l'élection présidentielle de 2023 prévu par la Délibération n°004/CENI/D/2023 du 07 février 2023 sus visée est modifié tel qu'il est présenté en annexe 1 de la présente délibération.



Article 2 : Il est proposé au Gouvernement les avant-projets de décrets suivants :

- avant-projet de décret portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle ;
- avant-projet de décret fixant les modalités d'organisation de l'élection présidentielle ;
- avant-projet de décret fixant le montant de la contribution des candidats aux frais engagés par l'Administration pour l'élection présidentielle ainsi que leurs modalités de remboursement et de reversement ;
- avant-projet de décret fixant le modèle et les caractéristiques de la carte d'électeur.

Article 3 : L'avant-projet portant convocation des électeurs et celui fixant les modalités d'organisation de l'élection présidentielle sont rédigés conformément à la délibération n°004/CENI/D/2023 du 07 février 2023 portant proposition de calendrier pour la tenue des deux tours de l'élection présidentielle de 2023 ainsi qu'à l'annexe n°1 de la présente délibération.

Article 4 : En application de l'article 9 de la loi organique n°2018-009 du 11 mai 2018 susmentionnée, le montant proposé au titre de la contribution aux frais d'impression des bulletins uniques versée par les candidats est de cinquante millions Ariary (Ar 50 000 000).

Article 5 : En application des dispositions des articles 45 et suivants de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 susvisée, la carte d'électeur, éditée en langue malgache, imprimée sur papier cartonné de fond blanc, de format 10 cm x 8.2 cm, comporte :

Au recto :

- le drapeau, l'emblème et la devise de la République de Madagascar ;
- le logo de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- la mention « KARATRY NY MPIFIDY » ;
- le numéro de la carte d'électeur ;
- les nom et prénoms de l'électeur (1);
- le sexe (2);
- le numéro, la date et le lieu de délivrance de la Carte Nationale d'Identité (3);
- la date et le lieu de naissance (4);
- la filiation du titulaire (5);
- l'adresse exacte du titulaire (6);
- la profession (7);
- le numéro d'inscription sur la liste électorale (8);
- le Centre de vote et salle (9);
- le code du bureau de vote (10);
- la Province, la Région, le District, la Commune et le Fokontany de rattachement de l'électeur (11) ;
- le lieu et la date de délivrance de la carte d'électeur ;
- le titre, les noms et prénoms, la signature et le cachet de l'autorité de délivrance ;
- la signature du titulaire ;

Au verso :

- la vision du Bureau Permanent de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- les dispositions constitutionnelles ;
- les dispositions générales en cas de perte ;
- un tableau pour inscrire les dates d'utilisation de la carte ;
- la légende de certaines mentions au verso de la carte.



Article 6: Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo, le

23 JUIN. 2023

Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ayant délibéré :



ANDRIAMALAZARAY Andoniaina
Vice-Président



RAZAFIMAMONJY Laza Rabary
Vice-Président



RANDRIANARIVONANTOANINA
Tiana Ifanomezantsoa
Rapporteur



RAVALITERA Jacques Michaël
Conseiller



DAMA Andrianarisedo Retaf Arsène
Président



HOUSSENE Abdallah
Vice-Président



ANDRIAMAROTAFIKATOHANAMBAHOAKA
Ralaisoavamanjaka
Rapporteur



JEANNOT Guy Georges Razafindraibe
Conseiller



FIDIMIAFY Roger Marc
Conseiller

Annexe 1 de la délibération n°020/CENI/D/2023

Chronogramme modifié de l'élection présidentielle

ACTIVITES		CALENDRIER		REFERENCE TEXTUELLE
		DEBUT	FIN	
Publication du décret de convocation des électeurs et des autres textes réglementaire d'application		12/07/2023	12/07/2023	Art.4 L.O 2018-009
1	Publication du décret portant convocation des électeurs ; Publication du décret fixant la période de dépôt de dossier de candidature et le modèle des pièces à fournir ; Publication du décret fixant le montant de participation des candidats à l'impression de bulletin unique de vote ; Publication du décret fixant le modèle de la carte d'électeur ; Publication du décret fixant les caractéristiques et le modèle du badge pour servir à l'élection présidentielle ; Publication de l'acte réglementaire fixant la taille et les modalités de l'apposition des affiches électorales		12/07/2023	Art.11 LO 2018-009 Art.122 LO 2018-008 Art.9 LO 2018-009 Art.45 LO 2018-008 Art.145 LO 2018-008 Art.105 LO 2018-008
2	Passation de marchés, production et livraison des fournitures d'impression des cartes d'électeur et des listes électorales	12/07/2023	10/09/2023	
3	Acquisition et livraison des matériels et kit de vote	12/07/2023	10/09/2023	
4	impression et conditionnement des imprimés de formations et des imprimés ordinaires	12/07/2023	10/10/2023	
5	Agrément pour les observateurs Délivrance des badges	12/07/2023	02/11/2023	Art ; 145-146 LO 2018-008
6	Investiture des candidatures		04/09/2023	Art.7 LO 2018-009
7	Dépôt des dossiers de candidature à la HCC	lundi 14/08/2023	04/09 / 2023	
8	Traitement des dossiers de candidature et publication de la liste des candidats	05/09/2023	09/09/2023	Art.17 LO 2018-009
9	Invitation des candidats officiels à désigner leur représentant respectif au sein de la formation non permanente de la CENI	09/09/2023		art 05 L 2015-020
10	Tirage au sort du numéro d'ordre des candidats sur le bulletin unique et les panneaux d'affichage ; Tirage au sort pour les temps d'antenne et la programmation de diffusion à la RNM et à la TVM		11/09/2023	Art.112 LO 2018-008
11	Travaux de confection des imprimés sensibles Production, conditionnement et livraison des spécimens des bulletins uniques	11/09/2023	21/10/2023	



12	Démission du PRM qui se porte candidat	10/09/2023	10/09/2023	Art 2 LO 2018-009
13	Fixation des listes et emplacements des bureaux de vote	11/08/2023	21/08/2023	Art.125 al 1 LO 2018-008
14	Impression des listes d'émargement et des cartes d'électeur	22/08/2023	10/09/2023	
15	Distribution des cartes d'électeur	10/09/2023	10/09/2023	
16	Publication du décret fixant le montant de l'indemnité des membres de la SRMV		10/09/2023	Art. 54 LO 2018-009
17	Fixation des sièges et composition des SRMV		10/09/2023	Art.185 LO 2018-008
18	Nomination des membres des bureaux électoraux et des membres des SRMV	10/09/2023	10/10/2023	
19	Formation des membres des bureaux électoraux	06/11/2023	07/11/2023	
20	Acheminement des imprimés et des matériels électoraux jusqu'aux BV (remise aux Président des Fokontany et des bureaux électoraux lors de la formation au niveau de commune)	21/10/2023	07/11/2023	
21	Campagne électorale 1er tour	10/10/2023	08/11/2023	Art.22 al 1 LO 2018-009
22	Éventuelles modifications aux listes et emplacements des bureaux de vote	10/09/2023	07/11/2023	Art125 al 4 LO2018-008
Jour J1		09/11/2023	09/11/2023	Art.47 de la Constitution
Traitement des résultats				
23	Collecte et acheminement des résultats par bureau de vote (BV vers SRMV)	09/11/2023	15/11/2023	art 184 LO 2018-008
24	Recensement matériel des votes	10/11/2023	15/11/2023	Art.189 LO 2018-008 Art.57 al 2 LO 2018-009
25	Acheminement des plis vers CENI	16/11/2023	16/11/2023	Art.190 LO 2018-008 Art.58 LO 2018-009
26	Traitement et publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle 1er tour	17/11/2023	22/11/2023	Art.191 LO 2018-008 Art.60 LO 2018-009
27	Traitement et proclamation des résultats définitifs 1er tour par HCC	23/11/2023	01/12/2023	Art.191 al 3 LO 2018-008 Art.61 LO 2018-009
Préparation du deuxième tour		31/12/2023		Art.47 al 3 Constitution Art.2 al 4 LO 2018-009
28	Travaux de confection de la maquette et des spécimens des bulletins uniques	02/12/2023	02/12/2023	
29	Travaux de confection des imprimés sensibles et des bulletins uniques	03/12/2023	07/12/2023	
30	Dédouanement et conditionnement des bulletins uniques	08/12/2023	09/12/2023	



31	Formation des membres des bureaux électoraux		18/12/2023	
32	Déploiement des bulletins uniques, matériels et imprimés électoraux vers les BV	09/12/2023	18/12/2023	
33	Campagne électorale pour la Présidentielle 2° tour	05/12/2023	19/12/2023	
34	Eventuelles modifications aux listes et emplacements des bureaux de vote	10/11/2023	18/12/2023	Art.125 al 4 LO 2018-008
JOUR DU SCRUTIN POUR LE 2° TOUR		20/12/2023		
35	Collecte et acheminement des résultats par bureau de vote (BV vers SRMV)	20/12/2023	25/12/2023	
36	Recensement matériel des votes	21/12/2023	25/12/2023	
37	Acheminement des plis vers CENI	26/12/2023	26/12/2023	
38	Traitement et publication des résultats provisoires du 2ème Tour	27/12/2023	29/12/2023	
39	Traitement et proclamation des résultats définitifs du 2ème tour par HCC	30/12/2023	08/01/2024	

